



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Facture de redevance radio-télévision

Suite à l'envoi par l'organisme « Serafe AG » de la facture de la nouvelle redevance de radio-télévision aux ménages de La Grande Béroche et aux nombreuses questions de notre population, le Conseil communal souhaite réagir afin de préciser la situation et les questions liées à la protection des données.

C'est l'ensemble des ménages suisses qui a reçu dès cette semaine la facture de la nouvelle redevance radio-télévision pour l'année 2019. Dans le fascicule explicatif remis avec la facture, il est indiqué que c'est la commune qui transmet les données des clients à « Serafe AG », via le canton, et qu'il s'agit de s'annoncer au contrôle des habitants si les données de factures sont inexactes.

Il nous paraît dès lors important de réagir et de signaler notre mécontentement dans la mesure où la commune n'a pas été informée de la pratique et de l'envoi des factures par « Serafe AG ». Les contrôles des habitants se voient donc sollicités pour répondre aux questions des ménages sur la facture de la redevance radio-télévision.

Afin d'éviter aux habitants toute démarche inutile, nous précisons que les services communaux ne sont pas en mesure de fournir des renseignements sur le contenu de la facture ou sur son mode de calcul, seul « Serafe AG » peut le faire.

Pour être tout à fait clair concernant l'acquisition de données sur les ménages, l'art 69g de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) précise que l'organe de perception acquiert les données sur les ménages et leurs membres nécessaires à la perception de la redevance, dans le registre des habitants via la base de données cantonale. Cette loi donne donc l'obligation aux communes et au canton de mettre à disposition les données des registres des habitants à l'organe de perception.

Pour ce qui est de la protection des données, la Confédération précise que les données nécessaires à la perception de la redevance des ménages sont soumises la loi fédérale sur la protection des données (LPD). « Serafe AG » est responsable, vis-à-vis du préposé fédéral à la protection des données, de la légalité de la gestion des données.

L'association suisse des services des habitants (ASSH) a également réagi via un communiqué de presse le 17 janvier pour faire part de son mécontentement et clarifier ces éléments.

Saint-Aubin-Sauges, le 18 janvier 2019

Le Conseil communal

Contact médias : M. François Del Rio, président du Conseil communal
francois.delrio@ne.ch, 079 637 21 72